



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion de
Conseil Municipal du 8 Juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de Juillet à seize heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la base nautique, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 2 Juillet 2021.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Mme Marie-Thérèse RACINE, excusée, procuration à Mme Isabelle BAILLY et de Mme Tania CADUDAL, excusée, procuration à Mr Laurent PRUVOT.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MOULLART.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 10 Juin 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

- 21.49) DSP du casino - Rapport annuel du délégataire.
- 21.50) DSP du centre équestre – Rapport annuel du délégataire.
- 21.51) DSP du casino - Avenant n°9.
- 21.52) Adhésion de la Ville de Salouel à la Fédération Départementale d'Energie.
- 21.53) Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.
- 21.54) Acquisition de la parcelle cadastrée AM 355.
- 21.55) Construction d'un nouveau casernement sapeurs-pompiers – Approbation du plan de financement.
- 21.56) Désordres suite à la construction de la base nautique – Autorisation au Maire à ester en justice et désignation de l'avocat chargé de la défense.
- 21.57) Recrutement d'agents en contrats Parcours Emploi Compétence.
- 21.58) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.
- 21.59) Acquisition des parcelles cadastrées AL 67 et 69.

21.49) Délégation de service public du casino – Rapport annuel du délégataire.

Mr le Maire remercie Ms LEBORGNE et FREMOND de la direction du casino de leur présence, les félicite pour la bonne tenue de leur établissement et souligne la bonne entente et l'étroite collaboration avec la Municipalité. Il rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 38 du cahier des charges de concession du casino prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte-rendu technique et un compte-rendu financier. Il liste les documents remis dans les délais par Mr FREMOND et lui donne la parole afin qu'il puisse en développer les points essentiels et répondre aux questions des conseillers.

Mr FREMOND commente l'exercice concerné qui va du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020 et fait part d'une baisse du Produit Brut des Jeux (P.B.J.) de 19.72 %, qui s'est établi à 4 289 412 € bruts, soit 2 438 417 € prélèvements déduits, dont 274 728 € qui ont été versés à la Commune. Il informe également que 566 936 € ont été investis par Viking casinos, soit 7 220 314 € depuis le début du contrat. 218 590 € ont été dépensés pour les animations, 16 970 € en dons et sponsoring des associations locales. 3 393 € ont été versés au CCAS au titre des tickets orphelins. Le casino a employé 38 salariés sur la période dont 26 en CDI.

Mr LEBORGNE fait le point sur les contraintes rencontrées depuis la crise sanitaire et sur la difficulté de se projeter. Les projets de construction d'une nouvelle salle et de mise en place de 100 machines à sous supplémentaires sont ainsi différés.

Mr BOULARD demande :

- Si les résultats sont bons depuis la réouverture. Mr LEBORGNE répond que tous les casinos ne sont pas logés à la même enseigne. Un afflux important a été constaté à la réouverture mais a été suivi d'un fléchissement. Toutefois, le Groupe Viking Casinos est globalement en positif.
- Si la garantie perte d'exploitation de son contrat d'assurance a pu fonctionner. Mr LEBORGNE répond les clauses du contrat ont été libellés d'une manière telle que la crise COVID n'entre pas dans les cas prévus au contrat.

Mme VAN RIEK salue la mesure d'accueil de la clientèle à partir de 8 h le matin.

Mr le Maire remercie Mrs LEBORGNE et FREMOND et s'adresse ensuite au Conseil Municipal qui, à l'unanimité,

- prend acte que l'ensemble des documents prévus à l'article précité ont été remis dans les délais,
- constate que les comptes pour la période allant du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020 ont bien été certifiés par un commissaire aux comptes.
- reconduit pour 2021 les tarifs du parking votés en 2020.

21.50) Délégation de service public du centre équestre – Rapport annuel du délégataire.

Monsieur le Maire remercie M. COCQUET, gérant de l'EURL l'ETRIER et Mme FOULON, responsable technique, de leur présence, les félicite pour la bonne tenue de leur établissement et souligne la bonne entente et l'étroite collaboration avec la Municipalité. Il rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 24 du cahier des charges de concession du centre équestre

prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1^{er} avril de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte rendu technique et un compte rendu financier. Il liste les documents remis dans les délais par Mr COCQUET et lui donne la parole afin qu'il puisse en développer les points essentiels et répondre aux questions des conseillers.

Concernant l'exercice 2020, Mr COCQUET rappelle le montant des différentes contributions versées à la commune et au conservatoire du littoral, il indique que le chiffre d'affaire du centre équestre est très légèrement en baisse par rapport à 2019, passant de 294 823 € à 286 057 € (-2.97%), il donne le résultat des différentes activités : l'hébergement des chevaux (+7.75 %), la prestation promenade (-6.87 %), l'enseignement (- 9.65 %). Grâce à des dépenses en forte baisse par une maîtrise des dépenses courante mais surtout aux aides publiques lors du confinement, le résultat après impôt est en forte progression, passant de 33 168 € en 2019 à 64 086 €. Il informe du renouvellement de la convention avec le Conservatoire pour l'utilisation des chemins sur son territoire et que la superficie de pâturage est passée de 7 Ha en 2013 lors de la signature du contrat de DSP à 45 Ha à l'heure actuelle. Bien qu'il soit difficile de se projeter l'objectif de mettre en place un parc naturel équestre en Baie d'Authie est toujours de mise grâce à la mobilisation de toute son équipe.

Côté investissement, il souligne l'appui de la Municipalité avec l'achèvement de la nouvelle fumière et les clôtures des paddocks en cours. Il liste ceux à venir avec le traitement paysager du centre équestre, l'achèvement de la rénovation intérieure du manège et si les règles d'urbanisme le permettent, la création d'une stabulation poneys en lieu et place des installations vétustes des premiers boxes qui datent de plus de 50 ans. Un débat s'instaure sur le renouvellement du sable de la carrière du manège et savoir qui doit en assurer la dépense, la collectivité ou le délégataire. Mr PRUVOT, président de la commission finances indique que le sujet sera traité lors d'une réunion spécifique.

Mme MEGLINKY demande quelles activités sont proposées à un enfant de niveau « galop 2 ». Mme FOULON répond qu'il lui est possible de faire des ballades et précise que débutants et confirmés (à partir de galop 3) ne sont pas mélangés. Il peut par ailleurs prendre des cours tout au long de l'année ou encore à l'occasion de stages durant les vacances pour accéder au niveau supérieur.

Mme VAN RIEK félicite l'équipe pour l'accueil réservé à la clientèle et notamment aux enfants, elle pose la question du retournement des camions et long véhicules. Il lui est répondu que le retournement est possible en s'engageant dans le centre équestre pour effectuer la manœuvre en fond de parcelle.

Monsieur le Maire remercie Mr COCQUET et Mme FOULON pour les précisions qui ont été apportées et s'adresse ensuite au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, prend acte que l'ensemble des documents prévus au contrat ont été remis dans les délais et approuve les tarifs 2020 proposés.

21.51) DSP du casino - Avenant n°9.

Mr le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire qui se prolonge, la direction du casino a alerté la Municipalité sur les difficultés qu'elle rencontre à nouveau pour programmer la restauration tous les jours de la semaine durant la saison estivale comme prévu au cahier des charges de la délégation de service publique et demande, pour 2021, que les jours d'ouverture du restaurant soient ramenés à 5 jours par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de concession du casino de Fort-Mahon-Plage en date du 20 avril 2010 ;

Vu le projet d'avenant n°9 au contrat de concession du casino de Fort-Mahon-Plage autorisant la SECFMP à n'ouvrir le restaurant du casino que 5 jours sur 7 durant la saison 2021 ;

Délibère et

- Approuve le projet d'avenant n°9 au contrat de concession du Casino municipal de Fort-Mahon-Plage;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à procéder aux formalités nécessaires pour le rendre exécutoire.

21.52) Adhésion de la Ville de Salouel à la Fédération Départementale d'Energie.

Monsieur le Maire précise que la Ville de SALOUEL a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie.

Le F.D.E, par délibération du 28 Mai 2021 a approuvé cette adhésion et son rattachement au secteur AMIENS-METROPOLE.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se déclare favorable à l'adhésion de la ville de SALOUEL à la F.D.E.

21.53) Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Mr KRAEMER rappelle que par arrêté Préfectoral en date du 12 Janvier 2021, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard a été reconnu en qualité d'EPAGE. A ce titre, il intervient dans le cadre des compétences que les EPCI membres lui ont transférées au titre de la GEMAPI, au nom et pour son compte.

Conformément aux dispositions de l'Article L 211-7 5° du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS) va adhérer au Syndicat Mixte pour lui transférer sa compétence en matière de gestion du trait de côte et défense contre la mer.

Le Syndicat Mixte va donc être légitime pour intervenir sur les paramètres des systèmes d'endiguement des « Bas Champs » et de la « Bresle », et, plus généralement, sur les Communes de Woignarue, Ault, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Mers-les-Bains et Le Tréport. Son périmètre d'intervention sera limité, en partie Sud, en s'arrêtant à la digue Nord de l'entrée du port du Tréport dans le cadre du système d'endiguement de la « Bresle » ainsi que de la gestion du trait de côte.

Par délibération en date du 30 Octobre 2020, le Syndicat Mixte a approuvé le principe de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie à caractère industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte précise que la Régie est chargée de la gestion et de l'exploitation des équipements et qu'elle est dotée de la seule autonomie financière.

La transformation de la régie nécessite donc une modification de cet article en indiquant qu'elle est désormais dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.

21.54) Acquisition de la parcelle cadastrée AM 355.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente à titre gracieux à la commune par la SA Coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété Aisne Somme Oise de Lille d'une parcelle cadastrée AM 355 située Allée des Genêts d'environ 12 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, considérant que cette parcelle est contigüe au domaine public communal :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 355 à titre gracieux.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente.

21.55) Construction d'un nouveau casernement sapeurs-pompiers – Approbation du plan de financement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction d'un nouveau casernement ainsi que le plan de financement proposé par le SDISS estimé à 450 000 € TTC :

- SDISS (35 %) :	157 500 €
- Conseil départemental (35 %)	157 500 €
- Participation de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, des Communes de Quend et de Fort-Mahon-Plage (30 %)	<u>135 000 €</u>
	450 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer financièrement au projet de construction d'un nouveau casernement et mandate Monsieur le Maire pour entrer en négociation avec la Communauté de Communes Ponthieu et la Commune de Quend pour déterminer les participations de chacun sur les 135 000 € prévus au plan de financement.

21.56) Désordres suite à la construction de la base nautique – Autorisation au Maire à ester en justice et désignation de l'avocat chargé de la défense.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste des différents désordres constatés suite à la construction de la nouvelle base nautique qui sont non résolus à ce jour.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager une procédure en justice à l'encontre des entreprises concernées et de désigner un avocat en charge de la défense de la Commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

Vu les articles L.2132-1 et L 2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les désordres persistants suite à la construction de la nouvelle base nautique qui nuisent fortement à son utilisation.

Considérant l'intérêt d'ester en justice et la nécessité du recours à un avocat,
Autorise Monsieur le Maire à ester en justice et mandate Maître CHARLES Christophe en qualité d'Avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire précitée.

21.57) Recrutement d'agents en contrats Parcours Emploi Compétence.

M. le Maire informe l'assemblée sur le parcours emploi compétences qui est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier aux collectivités territoriales et à leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de prescripteurs agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

M. le Maire informe l'assemblée que des recrutements d'agents en contrats Parcours Emploi Compétences ont été réalisés afin de pallier le manque de personnel des services techniques. Sur 3 postes initialement prévus, 4 recrutements ont finalement eu lieu ; il y a donc lieu de créer un poste supplémentaire d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural.

M. le Maire évoque également l'idée de recruter des Agents de Surveillance de la Voie Publique en contrats Parcours Emploi Compétences ; cela permettrait d'avoir plus d'agents, notamment en hiver, tout en offrant la possibilité à ces agents de développer de nouvelles compétences, notamment en leur faisant suivre des formations.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer les conventions avec les organismes prescripteurs ainsi que les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée minimum de 9 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural à compter du 28 juin 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC).
- De créer un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC).

21.58) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la délibération n° 2021/25/FP/4.1.6 en date du 22 mars 2021 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant le départ en retraite d'un agent de maîtrise principal au 01/07/2021,

Considérant l'inscription du Rédacteur principal de 1^{ère} classe sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne suite à la Commission Administrative Paritaire du 18 juin 2021,

Le conseil municipal, décide, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois suivants :

- Suppression du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1er juillet 2021.
- Suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Filière	Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service (TC = 35h)
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché	1 TC
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	3 TC
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	1 TC
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11 TC
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 TC
		Adjoint technique	2 TC
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TC

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

21.59) Acquisition des parcelles cadastrées AL 67 et 69.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente à la commune par le Consorts DESEILLE d'une parcelle cadastrée AL 67 et 69 de 23 700 m², située sur la Commune, lieudit 'Plaine du trou à mouches » au prix de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Considérant l'intérêt de cette parcelle qui est contigüe au camping du manoir en cours d'acquisition :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 67 et 69 au prix de 25 000 €.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette vente qui sera confiée à Me RASSE, notaire à Fort-Mahon-Plage.
- dit que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Communications diverses

Annonce

- De l'annulation par le Tribunal Administratif d'AMIENS de la délibération du 11/07/19 modifiant le P.L.U. et de la décision de la Municipalité de ne pas faire appel de la décision.
- D'un projet de mise en place de caméras de surveillance de la base nautique.
- De la soirée inaugurale le 20 Juillet des spectacles nocturnes « Valloires l'Abbaye lumière ».
- Des journées nationales d'études de l'ANEL les 7 et 8 Octobre à PORNIC.
- De la location d'un véhicule 4X4 par la Commune mis à disposition du poste saisonnier des sauveteurs en mer et d'une nouvelle embarcation à la station permanente par la SNSM dans le cadre du programme « nouvelle flotte ».
- Du projet d'embellissement du transformateur route de Berck avec présentation des fresques sur les 4 faces.
- De la reprise des cours d'informatique.
- D'une journée de prévention des AVC le 22 Août.
- D'une journée des oubliés des vacances du secours populaire le 20 Août.
- De l'implantation d'un point de vente de presse au commerce VIVAL Avenue de la Plage.
- De la reprise des entraînements de tir à l'arc avec Robin des dunes au terrain des sports.
- De la reconduction de l'opération tranquillité vacances de la Gendarmerie.
- De l'assemblée générale de l'association Fort-Mahon-Plage Collection le 16 Juillet.
- Des dates prévisionnelles des prélèvements pour analyse des eaux de baignade et les résultat des 4 premiers : Eau de bonne qualité.
- De la reconduction des différents dispositifs de sécurité pour la saison : sentinelle, poste saisonnier de gendarmerie, garde permanente des sapeurs-pompiers et surveillance SNSM.
- De la réouverture du Vox.
- Des différents moyens de communication de la Municipalité : Facebook, SMS, message vocal, notification smartphone, site internet.

Courriers

- De l'association de Valloires faisant le point sur l'ensemble de ses prestations.
- Du Conseil Départemental informant des subventions accordées dans le canton de RUE et notamment pour la Commune, 23 117 € pour les travaux de l'église, 52 339 € pour la rénovation des courts de tennis et du terrain multisports et 6 100 € à l'EVEILS.

- De la Préfecture informant sur la situation sanitaire et sur l'accélération de la diffusion du variant Delta.
- De Baie de Somme aventures demandant l'autorisation d'installer un food truck dans l'enceinte de la base nautique à l'occasion d'un séminaire. Refus du conseil municipal.
- Du club de football de Pont Rémy sollicitant un hébergement pour 20 personnes lors d'un week end dans la station.
- De La Poste annonçant des moyens supplémentaires pour le bureau durant la saison estivale.
- De la Sous-Préfecture informant des conditions pour exonérer les chasseurs dans l'hypothèse de mise en place d'un stationnement payant au parking de la Baie d'Authie.
- D'ADEL communiquant le planning d'occupation du préau de la base nautique.
- De Mme POUBEAU Claudine, directrice du groupe scolaire Raoul Ridoux, annonçant son départ en retraite à compter du 1^{er} Septembre.
- De Mr Bernard DUFOUR, suggérant de mettre en place une webcam au parking des camping-cars afin de pouvoir visualiser les places disponibles.
- Du Syndic de la résidence Opaline Rue de la Rafale qui s'oppose à la mise en place d'un pédiluve.
- De la société Loxam proposant la location à la Commune d'un véhicule électrique pour les services techniques.

Remerciements

- Des familles BEGUIN, RIQUET, DELCROIX, WADOUX, BOULARD et du SDIS 80 pour les gestes de sympathie lors du décès d'un des leurs.
- De Mme CARON Josette, de Mr Mme TAILEAU et de Mr CHENET Jean-Claude pour les services rendus par le CCAS.
- De Mr Martial HABECHIAN en résidence secondaire, pour les SMS émis par la Commune pour informer des possibilités de vaccination.
- De la famille BEVIERE pour les services rendus par les employés communaux.
- De l'association sportive du golf de belle dune pour la subvention communale.
- Des CE2 de l'école Détré d'Abbeville à Mr le Maire et Mr KRAEMER pour la mise à disposition d'un local afin que le groupe puisse déjeuner à l'abri du mauvais temps lors de leur voyage de fin d'année dans la station.

Droit d'initiative

Mme VAN RIEK signale le mauvais entretien des haies rue de l'Authie, ce qui gêne par endroit le passage sur le trottoir. Mr CUNEO indique qu'un rappel sera fait aux propriétaires.

Mme BAILLY remercie les employés de l'Office Municipal des Sports et ceux des services techniques pour la mise en place du stade des phoques.

Mr CUNEO informe que les matériels stockés au terrain de football seront transférés à l'ancienne déchetterie.

Mr KRAEMER rend compte d'une récente réunion du Syndicat Mixte Canche et Authie au cours de laquelle des décisions ont été prises afin de pouvoir démarrer des travaux pour enlever des barrages qui se sont formés sur le cours de l'Authie et nettoyer les berges.

Mme MEHINOVIC

- Signale le mauvais état du parking devant la Mairie et d'un mur de la salle Marc Moncomble.
- Annonce un déplacement organisé par l'Office Municipal du Cinéma au cabaret « Les enfants terribles » à Elbeuf le 10 Octobre.
- Informe qu'une fresque sera peinte sur un mur du cinéma VOX.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h.

Le Maire,

Les membres,